

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Gelos

Introduction

Le prochain mandat municipal, c'est l'occasion de relever le défi : des aménagements dédiés, un réseau continu, des trottoirs larges, des voies apaisées où il est facile de traverser, et où le comportement des automobilistes n'est plus ressenti comme un danger. Un sentiment de sécurité retrouvé. Avec comme corollaire la reconquête de l'espace public et de la convivialité.

Retrouvez l'ensemble des revendications et propositions de Pau à vélo pour la ville de Gelos dans le manifeste associé.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 50000 euros

Action n°2 :

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale.

Ambitionner que le vélo soit utilisé pour 10 % des déplacements en 2024 et 15 % en fin de mandat.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo Contribuer au sein de l'agglomération de Pau à l'implémentation de ce réseau sur Gelos : 6 grandes lignes cyclables pénétrantes et transversales de l'agglomération, reliant sans détour les grands pôles, connectées avec les dessertes cyclables locales. Ces lignes devront être composées exclusivement de vélorues ou de pistes cyclables sécurisées confortables et prioritaires. Elles devront aussi être capables d'absorber un trafic important de vélos (larges)...

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : sur tout le Réseau Express Vélo, notamment sur l'avenue Simin Palay/Henri Fanfelle et sur la D802 (ou offrir un itinéraire vélo parallèle proche connectant le sud de la rue des trois frères Peyrou au sud de la rue Pasteur).

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines - Pau

- Jurançon
- Gan
- Mazères-Lezons
- Bizanos.

Une connexion cyclable entre le bourg et le hameau est un élément important pour permettre aux habitants du hameau et des coteaux de rejoindre le réseau de l'agglomération.

Une connexion de qualité avec la Véloroute V81 (est-ouest), et la véloroute de la vallée d'Ossau (sud) est un élément important pour permettre au déplacement à vélo de rayonner au delà des communes limitrophes.

Action n°6 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris

(verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Le plan intercommunal avec Jurançon et Pau doit permettre de supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels, en particulier l'avenue de la vallée heureuse. Ceci se fait au moyen de la piétonisation du pont du XIV juillet (Pau) et de l'impossibilité (impasses débouchantes) de relier en voiture la croix du prince au pont d'Espagne (Jurançon).

Action n°8 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°9 :

Transformer en zone piétonne la rue P. Mounaud et un tronçon de la rue L. Barthou (sauf bus) et de la rue E. Daure de manière à supprimer le transit automobile dans le centre du village.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. en particulier sur la place de la liberté et devant les écoles.

Promouvoir une culture vélo

Action n°11 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°12 :

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

Action n°13 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.